

Paris, le 12 mars 2010

A tous les enseignants membres du Conseil d'UFR

Chers collègues,

A la demande des enseignants membres du Conseil de l'UFR dont les noms suivent : Drina Candilis, Philippe Givre, Christian Hoffmann, Laurie Laufer, Françoise Neau, Simone Sausse, Kar-Leo Schwering, Alain Vanier, Mi-Kyung Yi

**une séance exceptionnelle du Conseil aura lieu le**

**Mercredi 17 mars 2010**

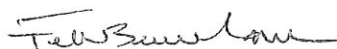
**de 12 h à 14 h**

**Salle 9**

**A l'ordre du jour :**

- Poursuite de la discussion du dernier Conseil

Bien cordialement.



Fethi Benslama  
Directeur de l'UFR Sciences Humaines Cliniques

**Invités :**

Tous les enseignants sur poste de l'UFR

**Motion votée par le Conseil de l'UFR en formation restreinte  
Mercredi 17 mars 2010**

Le conseil de l'UFR de SHC, réuni en formation restreinte le mercredi 17 mars en session extraordinaire à la demande de 9 membres du Conseil (Drina Candilis, Philippe Givre, Christian Hoffmann, Laurie Laufer, Françoise Neau, Simone Sausse, Kar-Leo Schwering, Alain Vanier, Mi-Kyung Yi), constate que l'un des membres élu du Conseil, Josiane Pinto, a, dans le cadre de ses fonctions de représentant syndical élu au Conseil d'administration, remis en cause la validité de plusieurs décisions du Conseil de l'UFR, sans être mandatée par le Conseil, en jetant ainsi le doute sur la validité des décisions votées démocratiquement. Les décisions remises en cause récemment et sur lesquelles a été jeté le discrédit au sein même des instances de l'Université sont:

- L'élection du comité de sélection et des procédures de sa constitution approuvé par le conseil scientifique et le conseil de l'UFR,
- La création d'un Master 2 R (associant les UFR de Médecine et de SHC) voté par le conseil de l'UFR et approuvé par le CEVU,
- Le dispositif d'attribution des services, qui a donné lieu, sur la demande de la présidence, à un rapport circonstancié de la part de la responsable de la commission d'enseignement, etc...

Le conseil souligne que cette pratique de discrédit ne date pas d'aujourd'hui et prend actuellement un caractère systématique.

Le conseil de l'UFR désapprouve de tels agissements antidémocratiques qui remettent en cause des décisions légalement prises. Ils compromettent gravement la capacité de l'UFR à remplir ses missions et risquent d'altérer le crédit de la composante et de l'Université.

En conséquence, le Conseil de l'UFR attire l'attention des instances de l'Université et s'en remet à leur vigilance.

Le conseil désigne une délégation qui se tient à la disposition du Président et des différentes instances de l'Université.

**Cette motion a été votée en présence de Josiane Pinto, à bulletins secrets, à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins un bulletin blanc.**

- Présents : 11
- Représenté : 1
- **Vote pour : 11**
- Abstention : 0
- Bulletin blanc : 1

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL  
EN FORMATION RESTREINTE AUX ENSEIGNANTS  
SESSION EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 17 MARS 2010**

**Présents ou représentés**

**Enseignants :** J. André, D. Candilis, F. Benslama, Ph. Givre, C. Hoffmann, L. Laufer, F. Neau, J. Pinto, S. Sausse, K-L Schwering, A. Vanier, M-K Yi

Présents ou représentés : 12  
Le quorum est atteint

Le Conseil de l'UFR, réuni en formation restreinte aux enseignants en session extraordinaire à la demande de 9 de ses membres, a voté à l'unanimité des membres présents ou représentés moins un bulletin blancs la motion ci-jointe.

Liliane Deltell  
Responsable administrative de l'UFR